

Résolution V/7 : Élaboration de directives à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les)

La Conférence,

Rappelant que le rapport final de l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de 2006 à 2015¹ a relevé plusieurs facteurs entravant la capacité des correspondants nationaux d'assurer leur rôle, notamment que ces derniers n'avaient guère reçu d'orientations concernant l'exercice de leurs fonctions,

Considérant le manque d'orientations fournies aux correspondants nationaux et rappelant que la région des États d'Afrique a proposé, à sa deuxième session, en 2009, un ensemble de directives² à l'intention des correspondants nationaux afin de renforcer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et des déchets et de leur donner la priorité,

Notant que le plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (tableau B) prévoit des activités et des indicateurs détaillés pour les correspondants nationaux, sans donner d'orientations ni renforcer les capacités³,

Considérant que les correspondants nationaux jouent un rôle important dans l'élaboration des recommandations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 (processus pour l'après-2020), comme l'a fait observer le Bureau de sa cinquième session lors de sa huitième réunion, en janvier 2020,

Estimant qu'il est possible de fusionner le rôle des correspondants nationaux et celui des correspondants régionaux et des correspondants des organisations non gouvernementales et intergouvernementales,

Soulignant le rôle clef que les correspondants nationaux joueront dans la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

1. *Prie* le secrétariat d'élaborer un projet de directives qui sera examiné à sa prochaine session ;
2. *Invite* toutes les parties prenantes, y compris les correspondants nationaux, et les organisations concernées participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à apporter leur contribution au projet de directives ;
3. *Encourage* l'inclusion, dans le projet de directives, d'orientations sur les moyens de renforcer les capacités des correspondants nationaux, ainsi que sur la manière dont ces derniers peuvent promouvoir la collaboration et la coopération multisectorielles, coordonner cette collaboration et favoriser la communication et la sensibilisation concernant les risques.

¹ SAICM/ICCM.5/INF/1.

² SAICM/ICCM.2/15, annexe IV.

³ Disponible (en anglais seulement) à l'adresse [New SAICM Text with ICCM resolutions_E.pdf](#). (Le plan d'action mondial commence à la page 26 ; le tableau B figure à la page 33).